



## REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL MODE D'EMPLOI

Le Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST) recueille toutes les remarques des personnels et usager-es relatives à l'hygiène et la sécurité. Le RSST a une valeur juridique. Il doit être visé régulièrement et des réponses doivent être apportées par la hiérarchie. Si un problème n'est pas résolu, la hiérarchie devient seule responsable des conséquences potentielles. Les faits doivent être relatés simplement, le plus objectivement possible, sans jugement ni commentaire. La description peut être accompagnée de documents (comme un rapport d'incident) et de propositions de solution ou d'amélioration. Il ne faut pas hésiter à le remplir collectivement, mais avec une fiche par personnel.

### Comment créer un signalement ?

1. Allez sur le site <https://si2d.ac-montpellier.fr/arena/> et connectez-vous avec les mêmes identifiants que votre boite mail professionnelle.

2. Dans le menu de gauche, sélectionnez **Intranet, Référentiels et outils**.

3. En haut à droite, sous **Autres outils**, cliquez sur **Registre Santé sécurité Travail**.

#### Autres outils

Colibris - Portail des Gestionnaires

Registre Santé Sécurité Travail

Web-conference - Visio-agents

APPS - Services numériques partagés

- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance
- Autres

4. En haut à droite, cliquez sur le bouton **Signalement**. Une fenêtre va s'ouvrir. Cliquez sur "Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations". Vous pouvez maintenant entrer votre signalement.

+ Signalement

**Important :** Faites une copie du contenu de votre signalement, sous forme de capture d'écran ou de copier/coller, et envoyez-la à [syndicat@sudeducation34.org](mailto:syndicat@sudeducation34.org)